

# Recensement de la population 2024



## C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

## C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis pour vous recenser à **compter du 18 janvier 2024**. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

## C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

 [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr) ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

 Le recensement de la population est gratuit !

## Où suis-je recensé ?

### Vous êtes recensé dans votre résidence principale :

le logement que vous occupez  
quotidiennement.



### Et si je ne suis pas chez moi ?

Vous pouvez contacter votre mairie pour  
savoir si vous êtes concerné cette année.  
Si c'est le cas, elle vous expliquera  
comment procéder.

### Je suis étudiant

Suis-je recensé chez moi  
ou chez mes parents ?

Vous êtes recensé  
là où vous vivez pour  
vos études et où vous  
passez le plus de temps.



### Je suis étranger

Vous êtes recensé  
dans votre résidence  
en France si vous êtes  
sur le territoire depuis  
ou pour au moins 1 an.



### Militaire, je vis dans une caserne

Vous êtes recensé  
dans votre caserne.



### Je vis dans une habitation mobile

Vous êtes recensé sur place  
les deux premiers jours de la collecte,  
par un agent recenseur.



### J'habite dans un logement communautaire

(maison de retraite, internat,  
cité universitaire...)

Vous êtes recensé par  
un enquêteur de l'Insee.



Si vous êtes recensé cette année, vous serez informé par un courrier de votre mairie.

Plus d'infos sur

[le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)

## Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

### ... mon logement ?

Année de construction, surface, etc.  
connaître votre **type d'habitation**,  
c'est pouvoir anticiper les besoins  
de construction dans votre ville.

### ... mon travail ?

Lieu de travail, secteur d'activité,  
situation professionnelle, etc.  
connaître votre **situation professionnelle**  
permet de comprendre l'activité économique  
des communes, accompagner leur  
développement, et mesurer les mobilités  
entre le domicile et le travail.

### ... mon foyer ?

Les caractéristiques de votre foyer  
pour permettre d'**évaluer l'évolution  
de la population et ses besoins futurs** :  
crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

### ... mes habitudes de vie ?

Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc.  
connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster  
l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.

### ... mes données personnelles ?

Nom, prénom, etc.  
vos données personnelles sont recueillies  
afin de **ne pas vous compter plusieurs fois**.  
Elles sont ensuite supprimées des bases  
de données.

En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État  
de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !



## Quand suis-je recensé ? j'habite dans une commune de :



de 10 000 habitants

Le recensement y est exhaustif,  
il a lieu tous les **5** ans.

Pour vérifier si votre commune est concernée  
par le recensement cette année, rendez-vous sur :

[le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)



de 10 000 habitants

Le recensement a lieu **tous les ans**  
sur un échantillon de **8%** des logements :

votre logement d'habitation en fait peut-être partie !

Si vous êtes recensé, **vous recevrez un courrier  
de votre commune** dans votre boîte aux lettres  
au début du mois de janvier.

### Comment ça marche ?

Une fois le courrier reçu, vous recevez dans votre boîte aux lettres  
ou via la visite d'un agent recenseur, **une notice d'information**  
contenant **vos identifiants et codes de connexion**

**pour répondre sur internet :** [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)

Vous pourrez également **répondre sur papier.**

